

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

**JEUDI LE 3 DÉCEMBRE 2020**  
**20 h 00**

## **EN LIGNE**

Le lien et les détails seront  
envoyés aux participants



## **CAHIER DU PARTICIPANT**

### **VOLLEYBALL QUÉBEC**

4545 avenue Pierre-De Coubertin

Montréal (Québec) H1V 0B2

Téléphone : 514 252-3065

Site Internet : [www.volleyball.qc.ca](http://www.volleyball.qc.ca)

**SECTION 1 :**

Avis de convocation .....3  
Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle 2020 .....4

**SECTION 2 :**

Membres de Volleyball Québec en 2019-2020.....5

**SECTION 3 :**

Procès-verbal - Assemblée générale annuelle du 29 novembre 2019.....7

**SECTION 4 :**

Proposition de modifications aux règlements généraux .....12

**SECTION 5 :**

Formulaire d'identification des délégués.....14  
Formulaire de mise en nomination .....15

---

---

**AVIS DE CONVOCATION**

---

Montréal, le 3 novembre 2020

AUX : Membres votants de Volleyball Québec

SUJET : Avis de convocation pour l'Assemblée générale annuelle

---

Cher(e)s membres,

Nous vous invitons à assister à **l'Assemblée générale annuelle de Volleyball Québec** qui aura lieu à **20h00 le jeudi 3 décembre 2020**. La rencontre aura lieu sur une plateforme en ligne dont les détails et le fonctionnement seront envoyés à tous les participants.

Vous trouverez ci-joint le cahier du participant qui comprend l'ordre du jour ainsi que tous les renseignements nécessaires à la tenue de l'assemblée. Le rapport annuel 2019-2020 vous sera présenté lors de l'AGA.

Comme le stipulent nos règlements généraux, en cette année paire, (4) postes au sein du conseil d'administration sont en élection pour des mandats de deux (2) ans. Le formulaire de mise en nomination est disponible en annexe de la présente convocation. Veuillez le remplir et le transmettre à Mme Ginette Grégoire au plus tard le lundi 23 novembre 2020. Chaque proposition doit être appuyée et signée par la personne mise en candidature et par les deux personnes qui la proposent. Tous les signataires doivent être membres individuels de Volleyball Québec.

Les candidatures seront soumises au comité d'évaluation des candidatures présidé par Me Christiane Larouche, membre du conseil d'administration. Le comité sera également composé de Nicolas Bédard, membre du conseil d'administration, ainsi que deux personnes non membres du conseil d'administration, soit Michèle Pulichino et Me Daniel Ayotte. Monsieur Martin Gérin-Lajoie, directeur général, agira comme greffier sans droit de vote. Le comité évaluera les candidatures selon la [Politique de recrutement des administrateurs de Volleyball Québec](#) et en fera un rapport qu'il déposera au président d'élection lors de l'assemblée générale.

Aucune candidature ne sera acceptée sur place lors de l'A.G.A.

N'oubliez pas de **remplir le formulaire d'identification de votre ou de vos délégués** et de le retourner par courriel à Volleyball Québec **au plus tard le jeudi 26 novembre**.

Au plaisir de vous voir le 3 décembre prochain.



Pierre Chamberland, secrétaire-trésorier

P.j. Ordre du jour A.G.A  
Liste des organismes membres  
Modifications proposées aux règlements généraux

Formulaire d'identification des délégués  
Formulaire de mise en candidature

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
LE JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020 À 20 H 00**

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation du président d'assemblée
3. Désignation du secrétaire d'assemblée
4. Appel des délégués et vérification du quorum
5. Vérification de la régularité de l'avis de convocation
6. Lecture et adoption de l'ordre du jour
7. Adoption du procès-verbal de l'A.G.A. du 29 novembre 2019
8. Rapport des activités de la saison 2019-2020 :
  - 8.1. Mot du président de Volleyball Québec
  - 8.2. Rapport financier 2019-2020
  - 8.3. Rapport de la direction générale
  - 8.4. Rapport des conseillers techniques
  - 8.5. Rapport de la direction de la pratique sportive
9. Désignation du vérificateur pour l'exercice financier 2020-2021
10. Ratification des modifications faites aux règlements généraux adoptés par le conseil d'administration le 30 octobre 2020
11. Ratification des actes posés par les administrateurs
12. Élection des administrateurs :
  - 12.1. Désignation d'un président d'élection et des scrutateurs
  - 12.2. Dépôt du rapport du comité d'évaluation des candidatures
  - 12.3. Dépôt au président d'élection des mises en nomination
  - 12.4. Élection des membres du conseil d'administration
  - 12.5. Dévoilement du résultat du scrutin
13. Affaires nouvelles
  - 13.1. ..
  - 13.2. ..
14. Levée de l'assemblée

---

**MEMBRES DE VOLLEYBALL QUÉBEC EN 2019-2020**

---

**1) MEMBRES ORDINAIRES (avec droit de vote)**

*Tous les clubs en règle - 1 vote par délégué présent, 2 délégués maximum par club*

- |  |   |
|--|---|
| 1. Académie ProBeach                           | 18. Club volleyball Mistral (Citadins)                          |
| 2. As de sable                                 | 19. Le club de volley-ball Celtique inc.                        |
| 3. Association volleyball de Laval             | 20. Le club de volleyball Les Libellules de Lanaudière Inc.     |
| 4. Club Carcajou de Saint-Jérôme               | 21. Les Faucons de Lévis-Lauzon Inc.                            |
| 5. Club de Volley Ball Saguenay                | 22. Tournoi de Volleyball Volley-Soleil de Sept-Îles (Macareux) |
| 6. Club de volley-ball « Essor » de Québec     | 23. Volley L.L.L.   |
| 7. Club de Volleyball Aftershock               | 24. Volleyball Condors de Chaudière-Appalaches                  |
| 8. Club de volley-ball Cascades                | 25. Voyageurs de l'Abitibi-Témiscamingue                        |
| 9. Club de volleyball de Sherbrooke (Envolley) | 26. École Multi-Arts de Rosemont (Aigles)                       |
| 10. Club de volley-ball du Haut-Richelieu      | 27. Les Citadelles de Québec                                    |
| 11. Club volleyball Everton                    | 28. La Corporation du Collège de l'Assomption (Clamik)          |
| 12. Club de Volley-ball Les Chimères           | 29. Club de volleyball civil de Ste-Foy                         |
| 13. Club de volley-ball Les Volitives          | 30. Collège Durocher (Impact)                                   |
| 14. Club de volleyball Lynx de la Rive-Sud     | 31. Collège St-Sacrement (Express)                              |
| 15. Club régional athlétique de Montréal       | 32. Collège Laval (Maraudeurs)                                  |
| 16. Club volleyball Attaque Mauricie           | 33. Club Volley Mauricie  |
| 17. Club Volleyball Les Mousquetaires          | 34. Club de Volley-Ball Assaut                                  |

**2) MEMBRES RÉGIONAUX (avec droit de vote)**

*Toutes les associations régionales de volleyball - 1 vote chacune*

1. Association régionale de volley-ball de la Côte-Nord

**3) MEMBRES PARTENAIRES ET ASSOCIÉS (avec droit de vote)**

*Membres partenaires - 1 vote chacun*

1. Association provinciale des arbitres de volleyball du Québec (APAVQ)
2. Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)

**Membres associés - 1 vote chacun**

- |   |  |
|---|--|
| 1. Association de volleyball d'Aylmer                               | 9. Volley Boréal                                 |
| 2. Association sportive « Le Laurier » de Victoriaville             | 10. Volley-ball Élite de Beauce                  |
| 3. Association Volleyball des Philippins<br>Canadiennes de Montréal | 11. Association de Volleyball de Saint-Félicien  |
| 4. Classique de Volleyball Saguenay                                 | 12. École de technologie supérieure              |
| 5. Club de volleyball St-Laurent                                    | 13. Volleyball Nika                              |
| 6. Club de volley-ball de Rimouski                                  | 14. Club de volleyball de Drummondville          |
| 7. La classique de volleyball de Charlevoix                         | 15. Collège Jean de la Mennais                   |
| 8. Omnium de volleyball Trois-Lacs Actifs                           | 16. Association de volley-ball Richelieu-Yamaska |

**4) MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (avec droit de vote)**

**1 vote chacun**

Félix Dion, président	1	
Vincent Dumas, vice-président	1	
Nicolas Bédard, administrateur	1	
Pierre Chamberland, secrétaire-trésorier	1	Poste en élection (2 ans)
Marie-Andrée Lessard, administratrice	1	Poste en élection (2 ans)
Guillaume Savard, administrateur	1	Poste en élection (2 ans)
Jonathan Chevrier, administrateur	1	Poste en élection (2 ans)
Christiane Larouche (membre cooptée)	1	

**5) MEMBRES HONORAIRES (sans droit de vote)**

Jean-Guy Ouellet	Jean-Pierre Tibi
Claude Pelletier	Charles H. Cardinal
Marc Dumont	Raymond Côté
Michel Paiement	Daniel Rivet

**6) AUTRES MEMBRES (sans droit de vote)**

Les membres individuels  
Les Associations régionales du Sport étudiant

**7) PERSONNEL DE VOLLEYBALL QUÉBEC (sans droit de vote)**

André Rochette	coordonnateur de programmes
Daniel Bonin	coordonnateur de programmes
Caroline Daoust	coordonnatrice aux événements
Annabelle Dufour	coordonnatrice aux communications
Annie Martin	entraîneuse de volleyball de plage
Mathieu Poirier	directeur du développement de la pratique sportive
Jean-Louis Portelance	directeur de l'Académie/Entraîneur-chef de l'équipe féminine de l'Académie
Vincent Larivée	entraîneur-chef/conseiller technique volet volleyball de plage
Olivier Faucher	conseiller technique/entraîneur-chef/volet volleyball masculin
Ginette Grégoire	adjointe à la direction
Martin Gérin-Lajoie	directeur général

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
TROIS-RIVIÈRES, LE VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 À 20H30**

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Félix Dion de Volleyball Québec déclare l'Assemblée générale ouverte à 20 h 45.

Bienvenue à toutes et à tous. Merci de vous être déplacés pour cette assemblée.

2. Désignation du président d'assemblée

**RÉSOLUTION 2019-11-29-AGA-01 :**

*Il est proposé par Félix Dion et appuyé par Marc Trudel de nommer Me Marc Legros à titre de président de l'assemblée.*

**Adopté à l'unanimité**

3. Désignation du secrétaire d'assemblée

**RÉSOLUTION 2019-11-29-AGA-02 :**

*Il est proposé par Martin Gérin-Lajoie et appuyé par Félix Dion de nommer Éric Gaudette-Brodeur à titre de secrétaire d'assemblée.*

**Adopté à l'unanimité**

4. Appel des délégués et vérification du quorum

Membres ordinaires (clubs)	Votes	Délégué (s) présent (s)
Club Celtique	1	Robert Forges
Club de volleyball Attaque Mauricie	1	Éric Lajoie

Membres régionaux	Votes	Délégué (s) présent (s)
s/o		

Membres partenaires	Votes	Délégué (s) présent (s)
Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)	1	Sean Cannon
Association provinciale des arbitres en Volleyball du Québec	1	Marc Trudel

Membres associés (organisateurs)	Votes	Délégué (s) présent (s)
s/o		

Membres du conseil d'administration	Votes	Délégué (s) présent (s)
Président	1	Félix Dion
Vice-président	1	Vincent Dumas
Administrateur	1	Christiane Larouche
Administrateur	1	Nicolas Bédard
Administrateur	1	Guillaume F. Savard
Administrateur	1	Jonathan Chevrier

#### Autres membres présents sans droit de vote

Me Marc Legros	Président d'assemblée
Gino Bouchard	Club de volleyball Attaque Mauricie
Jean-Pierre Thibeault	Club de volleyball Attaque Mauricie

#### Employés de Volleyball Québec

Martin Gérin-Lajoie	Directeur général
Olivier Faucher	Entraîneur-chef/conseiller technique volet volleyball masculin
Mathieu Poirier	Directeur du développement de la pratique sportive
Éric Gaudette-Brodeur	Coordonnateur aux communications, en remplacement d'Annabelle Dufour

#### 5. Vérification de la régularité de l'avis de convocation.

L'avis de convocation, disponible à la page 3 du **Cahier du participant**, est daté et a été communiqué aux membres le 29 octobre 2019 par courriel et était disponible sur le site Internet de Volleyball Québec à la même date, donc 30 jours avant la tenue de l'assemblée. L'ordre du jour est disponible à la page 4 et tous les autres détails et formulaires étaient inclus.

#### 6. Lecture et adoption de l'ordre du jour

##### **RÉSOLUTION 2019-11-29-AGA-03 :**

*Il est proposé par Marc Trudel et appuyé par Robert Forges d'adopter l'ordre du jour.*



**Adopté à l'unanimité**

7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 novembre 2018

**RÉSOLUTION 2019-11-29-AGA-04 :**

*Il est proposé par Christiane Larouche et appuyé par Félix Dion de dispenser l'assemblée de la lecture du procès-verbal.*

**Adopté à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2019-11-29-AGA-05 :**

*Il est proposé par Nicolas Bédard et appuyé par Marc Trudel d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 24 novembre 2018, à la salle Archipel du Stade olympique, à Montréal.*

**Adopté à l'unanimité**

8. Rapport des activités de la saison 2018-2019

8.1 Mot du président

Le président Félix Dion résume sa partie du rapport disponible aux pages 4 et 5.

8.2 Rapport financier 2018-2019

Le directeur général Martin Gérin-Lajoie, pour le secrétaire-trésorier Pierre Chamberland, présente les faits saillants de l'année financière disponibles aux pages 7 et 8 du rapport annuel. Les états financiers vérifiés par l'auditeur indépendant ASBL sont présentés aux participants et sont aussi disponibles sur le site Internet de Volleyball Québec.

8.3 Rapport de la direction générale

Le directeur général Martin Gérin-Lajoie passe en revue les faits saillants de son rapport écrit. Le tout est disponible aux pages 9 à 21 du rapport annuel.

8.4 Rapport de la direction technique

Le conseiller technique en volleyball volet masculin Olivier Faucher passe en revue les faits saillants du rapport de l'excellence pour le volleyball. Le tout est disponible aux pages 22 à 25.

Le directeur général Martin Gérin-Lajoie, au nom du conseiller technique en volleyball de plage Vincent Larivée retenu à Toronto pour la sélection nationale, passe en revue les faits saillants en volleyball de plage. Le tout est disponible aux pages 26 à 31.

Olivier Faucher termine ce segment avec le rapport sur les formations aux entraîneurs et arbitres à la page 32.

#### 8.5 Rapport de la direction de la pratique sportive

Le directeur de la pratique sportive Mathieu Poirier passe en revue les faits saillants de son rapport écrit. Le tout est disponible aux pages 33 à 37 du rapport annuel.

Éric Lajoie, du club Attaque Mauricie, remercie Mathieu Poirier pour son travail en minivolley. Il estime que la croissance du minivolley dans sa région est entre autres liée aux formations en minivolley offertes dans le milieu de l'enseignement pour promouvoir le minivolley.

#### 9. Désignation du vérificateur pour l'exercice financier 2019-2020

Le directeur Martin Gérin-Lajoie, pour le secrétaire-trésorier Pierre Chamberland, suggère de retenir les services de la firme ASBL Société de comptable professionnel agréé Inc. comme vérificateur pour l'exercice financier 2019-2020.

##### **RÉSOLUTION 2019-11-29-AGA-06 :**

*Il est proposé par Félix Dion et appuyé par Nicolas Bédard de désigner la firme ASBL Société de comptable professionnel agréé Inc. pour les audits de l'année financière 2019-2020.*

**Adopté à l'unanimité**

#### 10. Ratification des actes posés par les administrateurs

##### **RÉSOLUTION 2019-11-29-AGA-07 :**

*Il est proposé par Marc Trudel et appuyé par Jean-Pierre Thibeault de ratifier les actions faites et les décisions prises par les administrateurs de Volleyball Québec au cours de l'année 2018-2019.*

**Adopté à l'unanimité**

#### 11. Élections des administrateurs

L'administratrice et présidente du comité d'examen des candidatures Me Christiane Larouche fait la lecture du rapport du comité d'examen des candidatures. Le comité est formé de Me Christiane Larouche (présidente), Marie-Andrée Lessard, administratrice, Me Julie Paré, membre externe et Michel Raymond, membre externe. Elle explique le travail du comité et confirme le dépôt en bonne et due forme des trois (3) candidatures suivantes dans les délais prescrits :

- M. Félix Dion
- M. Vincent Dumas
- M. Nicolas Bédard

Ayant autant de candidats (3) que de poste à pourvoir (3), en conformité des articles du règlement no 25 des règlements généraux de Volleyball Québec, le président d'assemblée valide qu'aucun président d'élection n'est nécessaire. Les trois membres sont élus par acclamation.

12. Affaires nouvelles

Aucun membre n'amène d'affaire nouvelle.

13. Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION 2019-11-29-AGA-08 :**

*Il est proposé par Vincent Dumas et appuyé par Éric Lajoie de lever l'assemblée générale annuelle à 21 h 49.*

**Adopté à l'unanimité**

Je soussignée, secrétaire de l'assemblée générale de Volleyball Québec, incorporée d'après les lois de la province de Québec, certifie par la présente que ce qui précède est une copie officielle du compte rendu de l'assemblée générale annuelle tenue à l'hôtel Delta de Trois-Rivières le 29 novembre 2019. Ce dernier n'a pas été amendé ou annulé et demeure pleinement en vigueur et n'entre pas en conflit avec aucun règlement de Volleyball Québec.

Éric Gaudette-Brodeur, secrétaire d'assemblée

---

## PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Voici les propositions de modifications aux règlements généraux telles qu'adoptées à la réunion du conseil d'administration tenue par courriel le 30 octobre 2020.

Précédent	Modifications proposées
<p><b>Règlement no 1 — DÉNOMINATION SOCIALE</b> Les règlements qui suivent arrêtent le fonctionnement de la Fédération de volleyball du Québec, également appelée Volleyball Québec, qui rassemble les divers groupes et individus intéressés au volleyball.</p> <p><b>Règlements no 2 — MISSION, VISION ET VALEURS</b></p> <p><b>VALEURS</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le respect de soi, des autres et de l'environnement</li> <li>2. L'esprit sportif</li> <li>3. Agir selon une culture d'excellence</li> <li>4. La communication et la collaboration</li> </ol> <p><b>Règlement no 13 — CONDITIONS D'ADMISSION</b></p> <p><b>13.1 Membre ordinaire</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Être constitué en corporation sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies.</li> <li>b) Avoir et fournir des statuts et règlements qui sont conformes à ceux de Volleyball Québec.</li> <li>c) Avoir acquitté le montant de la cotisation annuelle et toute dette accumulée envers Volleyball Québec durant l'année en cours.</li> <li>d) S'assurer que tous les membres sont enregistrés comme membre individuel à Volleyball Québec.</li> <li>e) S'assurer que tous les membres de son conseil d'administration sont enregistrés comme membre individuel collaborateur à Volleyball Québec.</li> <li>f) Se conformer aux statuts, règlements, politiques et code d'éthique de Volleyball Québec.</li> </ol> <p><b>13.2 Membre régional ou associé</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Être constitué en corporation sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies.</li> <li>b) Avoir complété les formalités d'adhésion.</li> <li>c) Avoir acquitté le montant de la cotisation annuelle et toute dette accumulée envers Volleyball Québec durant l'année en cours.</li> </ol>	<p><b>Règlement no 1 — DÉNOMINATION SOCIALE</b> Les règlements qui suivent <b>établissent</b> le fonctionnement de la Fédération de volleyball du Québec, également appelée Volleyball Québec, qui rassemble les divers groupes et individus intéressés au volleyball.</p> <p><b>Règlements no 2 — MISSION, VISION ET VALEURS</b></p> <p><b>VALEURS</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le respect de soi, des autres et de l'environnement</li> <li>2. L'esprit sportif</li> <li>3. Agir selon une culture d'excellence</li> <li>4. La communication et la collaboration</li> <li>5. <b>L'intégrité</b></li> </ol> <p><b>Règlement no 13 — CONDITIONS D'ADMISSION</b></p> <p><b>13.1 Membre ordinaire</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Être constitué en corporation sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies.</li> <li>b) Avoir et fournir des statuts et règlements qui sont conformes à ceux de Volleyball Québec.</li> <li>c) Avoir acquitté le montant de la cotisation annuelle et toute dette accumulée envers Volleyball Québec durant l'année en cours.</li> <li>d) S'assurer que tous les membres sont enregistrés comme membre individuel à Volleyball Québec.</li> <li>e) S'assurer que tous les membres de son conseil d'administration sont enregistrés comme membre individuel collaborateur à Volleyball Québec.</li> <li>f) Se conformer aux statuts, règlements, politiques, <b>règles, procédures</b> et code d'éthique de Volleyball Québec.</li> </ol> <p><b>13.2 Membre régional ou associé</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Être constitué en corporation sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies.</li> <li>b) Avoir complété les formalités d'adhésion.</li> <li>c) Avoir acquitté le montant de la cotisation annuelle et toute dette accumulée envers Volleyball Québec durant l'année en cours.</li> </ol>

- d) S'assurer que tous les membres sont enregistrés comme membre individuel à Volleyball Québec.
- e) S'assurer que tous les membres de son conseil d'administration sont enregistrés comme membre individuel collaborateur à Volleyball Québec.
- f) Se conformer aux statuts, règlements, politiques et code d'éthique de Volleyball Québec.

### **13.3 Membre partenaire**

- a) Être constitué en corporation sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies.
- b) Avoir signé un protocole d'entente en vigueur avec Volleyball Québec.
- c) Avoir acquitté le montant de la cotisation annuelle prévue dans le protocole d'entente.
- d) Se conformer aux statuts, règlements, politiques et code d'éthique de Volleyball Québec.

### **13.4 Membre individuel**

- a) Avoir complété le formulaire d'adhésion sur le site Internet de Volleyball Québec.
- b) Avoir acquitté le montant de la cotisation annuelle durant l'année en cours et toute dette accumulée envers Volleyball Québec.
- c) Un membre individuel peut être inscrit ou ne pas être inscrit à un club, mais il ne peut être affilié à plus d'un club,
- d) Se conformer aux statuts, règlements, politiques et code d'éthique de Volleyball Québec.

### **13.6 Membre restreint**

- a) Avoir complété le formulaire d'adhésion restreinte fourni par l'organisateur de la ligue ou du tournoi reconnu. L'organisateur doit avoir acquitté le montant déterminé de la reconnaissance de la ligue ou du tournoi à Volleyball Québec.
- b) Un membre restreint peut participer à plusieurs ligues et tournois. Son statut sera renouvelé à chaque événement inscrit en bonne et due forme à Volleyball Québec.
- c) Se conformer aux statuts, règlements, politiques et code d'éthique de Volleyball Québec.

- d) S'assurer que tous les membres sont enregistrés comme membre individuel à Volleyball Québec.
- e) S'assurer que tous les membres de son conseil d'administration sont enregistrés comme membre individuel collaborateur à Volleyball Québec.
- f) Se conformer aux statuts, règlements, politiques, **règles, procédures** et code d'éthique de Volleyball Québec.

### **13.3 Membre partenaire**

- a) Être constitué en corporation sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies.
- b) Avoir signé un protocole d'entente en vigueur avec Volleyball Québec.
- c) Avoir acquitté le montant de la cotisation annuelle prévue dans le protocole d'entente.
- d) Se conformer aux statuts, règlements, politiques, **règles, procédures** et code d'éthique de Volleyball Québec.

### **13.4 Membre individuel**

- a) Avoir complété le formulaire d'adhésion sur le site Internet de Volleyball Québec.
- b) Avoir acquitté le montant de la cotisation annuelle durant l'année en cours et toute dette accumulée envers Volleyball Québec.
- c) Un membre individuel peut être inscrit ou ne pas être inscrit à un club, mais il ne peut être affilié à plus d'un club,
- d) Se conformer aux statuts, règlements, politiques, **règles, procédures** et code d'éthique de Volleyball Québec.

### **13.6 Membre restreint**

- a) Avoir complété le formulaire d'adhésion restreinte fourni par l'organisateur de la ligue ou du tournoi reconnu. L'organisateur doit avoir acquitté le montant déterminé de la reconnaissance de la ligue ou du tournoi à Volleyball Québec.
- b) Un membre restreint peut participer à plusieurs ligues et tournois. Son statut sera renouvelé à chaque événement inscrit en bonne et due forme à Volleyball Québec.
- c) Se conformer aux statuts, règlements, politiques, **règles, procédures** et code d'éthique de Volleyball Québec.



Volleyball Québec  
4545 avenue Pierre-De Coubertin  
Montréal Québec H1V 0B2  
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176  
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 3 DÉCEMBRE 2020 EN LIGNE

---

### FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DES DÉLÉGUÉS\*

NOM DE L'ORGANISME : \_\_\_\_\_

NOM DU OU (DES) DÉLÉGUÉ(S) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

#### **Adresse postale :**

No : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_ Appartement : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Signature du président (association ou club) : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

\* Svp **retournez le formulaire SIGNÉ à Volleyball Québec au plus tard le jeudi 26 novembre 2020** par courriel à [info@volleyball.qc.ca](mailto:info@volleyball.qc.ca). Les délégués qui n'auront pas été autorisés par l'entremise de ce formulaire au 26 novembre devront présenter une résolution du CA de leur organisme l'identifiant comme délégué afin de pouvoir exercer leur droit de vote. Veuillez noter que selon nos règlements généraux, **aucun droit de vote ne peut être attribué par procuration.**



Volleyball Québec  
4545 avenue Pierre-De Coubertin  
Montréal Québec H1V 0B2  
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176  
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 3 DÉCEMBRE 2020 En ligne

### ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

#### FORMULAIRE DE MISE EN NOMINATION\*

Nom du ou de la candidat(e) : \_\_\_\_\_

Proposé par : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Appuyé par : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

#### **Adresse postale du ou de la candidat(e) proposé(e) :**

No : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_ Appartement : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Je soussigné, accepte d'être mis(e) en candidature pour un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration de Volleyball Québec.

Signature du candidat : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Pour être admissible à un poste, toute personne désirant poser sa candidature doit être membre individuel de Volleyball Québec.

Chaque proposition doit être appuyée et signée par la personne mise en candidature et par les deux personnes qui la proposent. Tous les signataires doivent être membres individuels de Volleyball Québec.

Le comité d'évaluation des candidatures évaluera les candidatures selon la [Politique de recrutement des administrateurs de Volleyball Québec](#) et en fera un rapport qu'il déposera au président d'élection lors de l'assemblée générale.

\* Utilisez un (1) seul formulaire par candidat. Vous devez faire parvenir le formulaire **SIGNÉ** à Volleyball Québec au plus tard le **lundi 23 novembre par courriel** à [info@volleyball.qc.ca](mailto:info@volleyball.qc.ca).